

Prise en charge des personnes migrantes

Régularisation et accompagnement

Cas concret

13 novembre 2020



Grégoire Seguin -Chargé d'insertion

Association GAPS-Cps

Hôpital Saint André

05 56 91 47 03

Déroulé de la procédure

1. Demande de RDV pour une demande de délivrance du 1^{er} titre

~~2. RDV préfecture~~

Envoi du certificat médical
par courrier (lettre suivie)

3. Certificat Médical OFII

4. Convocation OFII Bordeaux

5. Collège de médecins de l'OFII

6. Décision de la Préfecture

15 j/1 mois

15 j/1 mois

1 mois

2 mois

? mois

6 à 8 mois
2018 ≥ 12 mois

Décision de la préfecture

- ❑ Si accord = Autorisation Provisoire de Séjour (APS)
ou titre de Séjour VPF
- ❑ Si refus = Obligation à Quitter le Territoire Français (OQTF)

Accompagnement professionnel :

Quelle plus-value?

- **Aide à la constitution des dossiers**

- Complexité des nouveaux dossiers

- Coûts supplémentaires : lettre suivie 100g ou 500g

- Documents d'état civil : récupération, établissement dans les pays, acheminement, traductions, légalisation...

- Envois des dossiers à la Préfecture et à l'OFII en lettre recommandée avec accusé de réception

Accompagnement professionnel : Quelle plus-value?

□ **Accompagnement physique des personnes à la Préfecture**

- Communication, langue, complexité des procédures
- Cela rassure
- Favorise le partenariat : 4 ans d'accompagnements réguliers
 - Confiance de la part de la Préfecture
 - Adresses mails d'agent et/ou responsables
 - Traitement de dossiers « en direct »
 - Gain de temps et solutions rapides

Accompagnement professionnel : Quelle plus-value?

- ▣ **Asile et Titre de séjour : tenir les délais**

Faire une demande de TSEM dans les 3 mois suivant le dépôt de la demande d'asile
(2 mois pour les autres TS)

Contraintes

- ❑ Dématérialisation : fait gagner du temps mais quid des personnes non équipées et non accompagnées
- ❑ Dysfonctionnement de la plateforme « démarches en ligne »
 - Ruptures de droits (travail, Pôle Emploi, CAF)

Refus

- ❑ **Refus de régularisation pour soins croissants depuis 2017 :**

Ex : Tous les géorgiens : le traitement est considéré comme accessible
 Une personne dite « contrôleuse » originaire de Côte d'Ivoire

- ❑ **Recours :**

Un accompagnement croissant auprès d'avocats pour engager des procédures longues

- 16 personnes en 2019

Quelques chiffres

- 132 personnes accompagnées en 2019 sur la régularisation
 - 52 1ères demandes
 - 80 renouvellements
- 2 à 3 RDV en moyenne pour l'envoi d'un dossier
- Tarifs : harmonisation ?
 - 200 € de titre
 - 25 € de fabrication de la carte de séjour

Des exemples pour finir

- ❑ Mme P, Nigéria : 4 ans de procédure (07/2016 à 09/2020)

- ❑ Mr L, Côte d'Ivoire :
 - 13/07/2017 : envoi demande TSEM
 - 1/10/2018: remise du titre

- ❑ Mme N, Côte d'Ivoire :
 - 03/12/2019 : envoi demande de TSEM
 - 08/09/2020 : remise du titre
 - 16/10/2020 : signature d'un CDI

- ❑ Mr S, Sénégal :
 - 05/10/2020 : envoi demande de TSEM
 - 20/10/2020 : réception du certificat médical OFII par courrier
 - 04/11/2020 : envoi du certificat à l'OFII

Avant le 1^{er} confinement cette phase aurait pris entre 4 et 5 mois